



République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La commune a dû faire face, cette année davantage que les précédentes, aux diminutions drastiques des dotations de l'Etat qui impactent les budgets depuis cinq ans. Les diminutions importantes des dépenses que la commune est contrainte d'appliquer, la recherche d'augmentation des recettes à laquelle la collectivité a dû procéder, et qui passe, entre autres, par une augmentation d'un point supplémentaire du taux d'imposition en 2019, est sans précédent. Ces décisions n'ont pas été simples, mais il s'agit de préserver la qualité du service public rendu à Roncherolles-sur-le-Vivier en dépit de l'attitude de l'Etat qui délaisse les petites communes.

Les consultations engagées par les services, depuis de nombreuses années, la surveillance régulière des finances communales, les efforts supplémentaires demandés aux agents, ont permis de clôturer l'exercice 2018, un peu moins difficilement qu'il était envisagé.

➤ Budget principal

Le CA 2018 dégage un résultat global de 239 217.78 € (contre 237 080.59 € en 2017) réparti entre l'excédent de fonctionnement qui est de 281 949.15 € (contre 195 631.75 € en 2017) et du déficit d'investissement de 23 881.37 € (contre 41 448.84 € d'excédent en 2017).

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CA 2018	Evolution
Recettes de fonctionnement	872 000,88 €	913 667,04 €	4,78
Dépenses de fonctionnement	883 873,59 €	817 013,48 €	-7,56

Afin d'analyser les résultats, il convient de tenir compte de l'intégration de l'entente intercommunale des collèges de Darnétal et du CCAS, dans le budget communal. Le montant des dépenses pour l'entente intercommunale est de 57219.96 €, pour le CCAS de 9 460.96 €. En tenant compte de ces dépenses supplémentaires, les dépenses de fonctionnement baissent de 3.46%, les recettes de fonctionnement augmentent de 6.13 %.

	CA 2017	CA 2018	Evolution
Recettes de fonctionnement	800 052,63 €	849 121,03 €	6,13
Dépenses de fonctionnement	777 232,60 €	750 332,56 €	-3,46

Chapitre 011 – charges à caractère général : Réalisé 260 580.45 € (294 398.53 € en 2017)

Afin de pouvoir comparer l'évolution du budget, il convient de déduire les dépenses réalisées pour :

- L'entente intercommunale des collèges : 57 219.96 € (58 222.00€ en 2017)
- Le CCAS dissout le 31/12/2016 : 9 460.96 € (10 420.72 € en 2017)
- Les travaux d'enfouissement de réseaux du Bois-Breton qui avaient été prévus en investissement : 37 998.27 € en 2017

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution	Taux de réalisation
Chap.011	187 757,54	237 781,00	189 409,89	0,88	79,66

Les charges à caractère général ont globalement été maintenues (+ 0.88 %). Le travail entrepris auprès des services a permis de contenir les dépenses de fonctionnement et un bon niveau du service public. Toutefois, la commune est au niveau maximum des efforts possible en matière d'économie, il sera difficile de faire plus sans impacter la qualité des services publics.

Le chapitre regroupe les dépenses d'énergie, les fournitures, les dépenses d'entretien et de réparations, les contrats de maintenance et de prestations de services, les impôts et taxes payés par la commune.

Atténuée de cette dépense, la progression des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 est en évolution de 0.88 %.

Chapitre 012 - charges de personnel :

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution	Taux de réalisation
Chap,012	459 977,07	485 120,00	421 023,85	-8,47	86,79

On constate une baisse des charges de personnel, justifiée par des agents en congé maladie non remplacés sur toute l'année, et des difficultés à recruter un agent au service de la cantine après un départ en retraite. Le montant de remboursement pour les absences pour congés maladies en 2018 s'élève à 57 596.33 (contre 39 465.93€ en 2017), dont 10 957.04 € perçu en 2018 pour une dépense en 2017. La baisse des charges de personnel est de 8.47 %.

Chapitre 65- autres charges de gestion courante :

Le versement de 1500 € à la caisse des collèges de Darnétal dans le cadre de l'entente intercommunale a été déduit pour l'analyse.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution	Taux de réalisation %
Chap. 65	59 514,66	56 218,80	53 665,15	-9,83	95,46

Ce chapitre regroupe les frais de mission des élus 33 700.73 € (contre 33 786.34 € en 2017). Les subventions versées aux coopératives des écoles 3 508.80 € (11 240.20 € en 2017 dont, 6 665 € pour le voyage scolaire de l'école élémentaire). La participation au syndicat des collèges de Darnétal (6 099.76 € contre 7 371.00 € en 2017). Les activités périscolaires (1 434.10 € contre 1 905.80 € en 2017). Les subventions aux associations (5 046.70 € contre 4 142.40 en 2017).

Chapitre 66 – charges financières :

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution	Taux de réalisation %
Chap. 66	17 506,68	17 650,00	16 235,72	-7,26	91,99

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 – produits des services

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution %	Taux de réalisation %
Chap. 070	92 454,53	90 180,00	88 932,77	-3,81	98,62

Il y a une baisse des effectifs au restaurant scolaire (75 117.77 € contre 77 019.53 € en 2017).

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 58 795.60 € (contre 30 465.93 € en 2017)

Ce chapitre concerne les remboursements sur rémunération du personnel c'est-à-dire les remboursements provenant de l'assurance du personnel, du Centre de gestion suite aux absences des agents (arrêts de travail). Le remboursement (10 957.04 €) pour un agent en longue maladie en 2017 versé en 2018.

Chapitre 73 – impôts et taxes

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution %	Taux de réalisation %
Chap.73	392 700,51	391 900,00	428 360,19	9,08	91,49

On constate une hausse de 9.08 %. La commune a décidé une augmentation des impôts de 1.10 %. Il faut noter le versement par la Métropole Rouen Normandie de la Taxe Communale sur la

consommation finale d'électricité (TCCFE) d'un montant de de 23 781.19 € contre 11 015.84 € en 2017.

Chapitre 74 – dotations et participations

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution %	Taux de réalisation %
Chap.74	298 984,26	281 630,00	276 178,31	-7,63	98,06

Ce chapitre regroupe des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité et Dotation Nationale de Péréquation) et les Fonds Départementaux de péréquation de la taxe professionnelle. Il est nécessaire de soustraire le versement des participations des communes dans le cadre de l'entente intercommunale des collèges de Darnétal d'un montant de 60 152.27 € pour procéder à l'analyse. Atténuée de cette somme, le montant réalisé est de 216 026.04 (contre 227 036.01 en 2017) € soit une baisse de 4.84 %.

La contribution de la commune au redressement des finances publiques a entraîné une baisse de 4.84 % en 2018, 4.49 % en 2017, 7.67 % en 2016 et 11.89 % en 2015.

Détail de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dotation forfaitaire	182 878.00	175 669.00	160 273.00	142 502.00	132 599.00	129 594.00
Dotation de solidarité	11 715.00	11 882.00	12 688.00	12 942.00	13 696.00	14 081.00
Dotation nationale de péréquation	10 462.00	9 003.00	7 042.00	3 521.00	0.00	0.00

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend essentiellement les loyers versés par les locataires, les locations des salles communales.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Evolution %	Taux de réalisation %
Chap.75	41 645,04	32 195,00	29 383,08	-29,44	91,27

Pour l'analyse, il est nécessaire de noter en 2017 :

- Le remboursement du trop-perçu des factures de gaz : 6355.51 €
- Le remboursement du contrat de location du standard : 4653.60 €

Soit un montant total de 11009.11 € et un réalisé de 30 635.93 € en 2017 contre 29 383.08 €, donc une baisse de 4.08% dû aux loyers non perçus (logements vides).

Chapitre 76 – Quote parts de la dette : 3 288.00 €

Il s'agit du remboursement de la dette par la Métropole suite à la prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2015.

Chapitre 77 – recettes exceptionnelles : 1 548.87 € contre 11 818.82 € en 2017

Ce chapitre comprend essentiellement les dons, les quêtes des mariages. Il est à rappeler pour 2017 : le remboursement des frais d'honoraires d'avocat, le règlement d'un véhicule par l'assurance, le remboursement d'une facture de 2016 par l'entente intercommunale des collèges et la vente d'un terrain pour 820 € (soit 2 682.24 € en 2017 contre 1 548.87 € en 2018).

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un déficit de 65 330.21 € contre un déficit de 25 792.37 € en 2017. Il convient toutefois de prendre en compte l'écriture de neutralisation d'amortissement de la subvention d'équipement du centre-bourg (soit 27 180.22 €).

Dépenses d'investissement : 194 890.60 € en 2018 (contre 156 444.45 € en 2017)

Les dépenses d'investissement concernent :

Le remboursement du capital des emprunts : 52 999.34 €

Les dépenses d'équipement (travaux, études, acquisitions...) : 114 711.04 €

Ceci concerne notamment :

- Lisses et mains courantes du terrain de football : 25 926.00 €
- Le remplacement du défibrillateur : 1 258.80 €
- L'installation d'un contrôleur et fourniture de badges : 2 481.85 €
- Travaux de mise en conformité à l'école et les bâtiments communaux : 2 937.28 €
- Achat d'un destructeur à papiers : 300.36 €
- Travaux dans deux logements communaux : 6 701.06 €
- Achat d'un véhicule utilitaire : 26 345.16 € en reste à réaliser
- Fourniture et pose de ridelles sur un camion : 948.00 €
- Achat d'outillage : 853.37 €
- Pour le restaurant scolaire : une armoire positive, un lave-linge, un lave-vaisselle, le remplacement du corps de chauffe de la chaudière : 9 798.66 €
- Installation de cimaises dans la salle de la Grange : 568.50 € €
- Informatique mairie : 527.80 €
- Réparation des cloches de l'église : 8 703.38 €
- Travaux supplémentaires eau potable dans le centre-bourg : 27 180.22 €
- Panneau gestion différenciée des espaces verts : 177.60 €

Recettes d'investissement : 129 560.39 €

Les recettes d'investissement concernent les dotations, les subventions d'équipement. Elles se distinguent entre les ressources propres d'origine interne qui assurent l'autofinancement et les ressources propres d'origine externe.

Les ressources propres d'origine interne :

Les réserves qui correspondent au résultat de fonctionnement de l'année n-1 affecté pour tout ou partie en investissement : 92 004.01 €

Le fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat (FCTVA) dont le montant varie en fonction des investissements réalisés en n-2. En 2018, le montant encaissé est de 29 196.88 €.

La taxe d'aménagement s'élève à 24 332.95 €.

Les ressources propres d'origine externe :

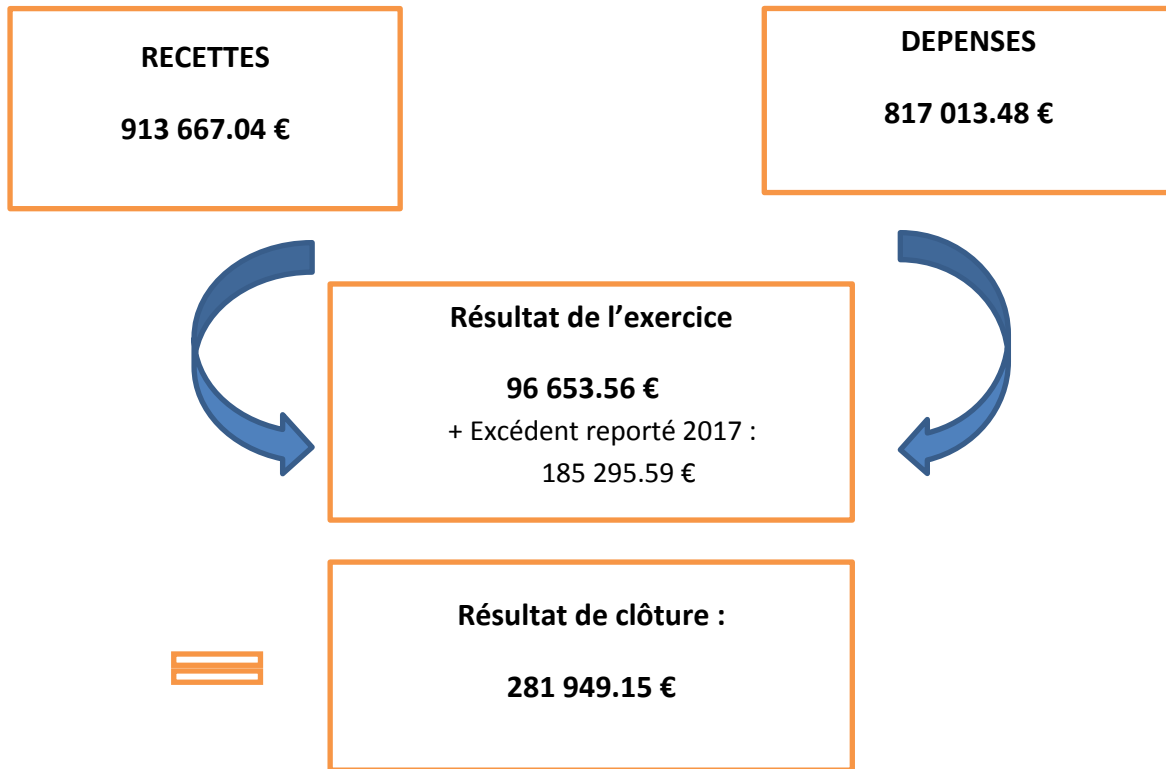
Ces recettes concernent les emprunts, les subventions d'équipement.

Le montant des subventions encaissées est de 29 218.11 €

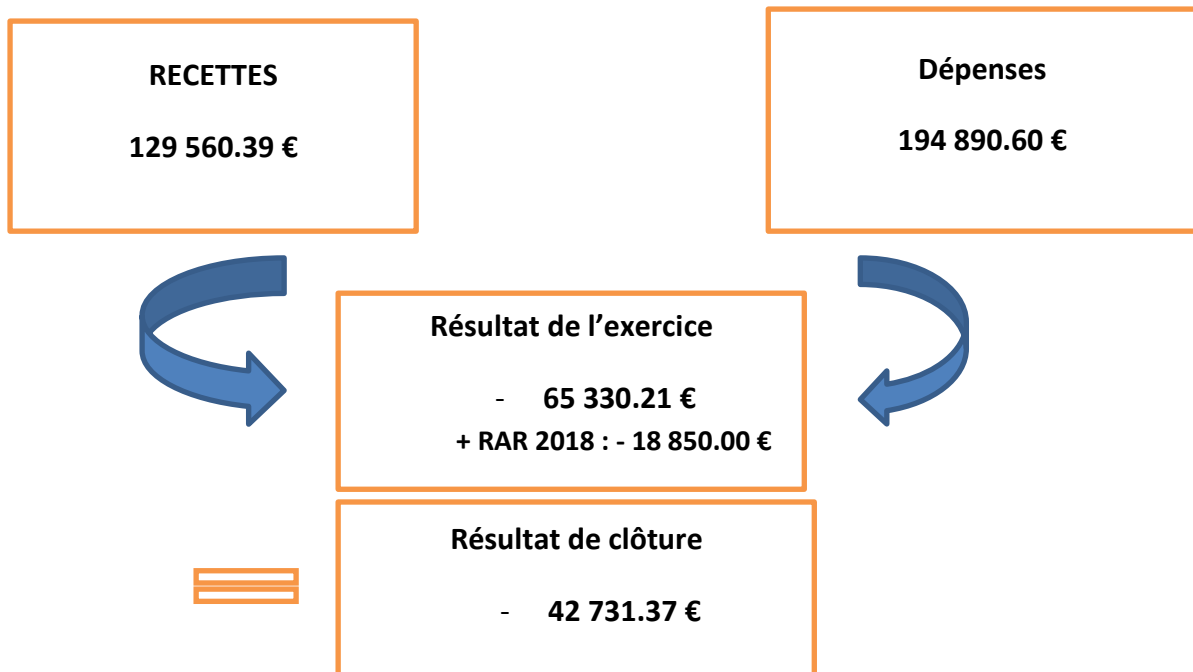
- Aménagement du cimetière : 5 537.95 € (DETR), 9 744.00 € (Agence de l'Eau
- Lisses et mains courantes du terrain de football : 5 401.00 € (Département), 2 761.12 € (réserve parlementaire), 4 321.00 € (Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FSIC)
- Soutien aux manifestations : 500 € (Département)
- Certificat d'économie d'énergie : 953.04 €

La quote parts du remboursement de la dette par la Métropole pour la compétence voirie : 7 448.00 €.

Fonctionnement



Investissement



RESULTAT GLOBAL 2018 : 239 217.78 €